



Terrain d'aéromodélisme
C.L.M.
Agréé D.G.T.A sous le n° 013
zone hachurée = zone de vol

400 m

← 100m →

Niveau limite de bruit d'un aéromodèle à l'émission (mesure à 7m) - Distance de l'habitation la plus proche à 750m					
	1 aéromodèle en vol	2 aéromodèles en vol	3 aéromodèles en vol	4 aéromodèles en vol	5 aéromodèles en vol
PERIODE DE JOUR	85 dB	82 dB	80 dB	79 dB	78 dB
PERIODE DE TRANSITION	80 dB	77 dB	75 dB	74 dB	73 dB

	Heures de vols	
	Début	Fin
En semaine	30 min après le lever du soleil, et pas avant 08h00	30 min avant le coucher du soleil, et pas après 22h00
Dimanches et jours fériés	30 min après le lever du soleil, et pas avant 08h00	30 min avant le coucher du soleil, et pas après 19h00